

REPUBLIQUE DU CAMEROUN : TORTURE, TRAITEMENT INHUMAIN ET DEGRADANT EXERCES SUR Me TAMFU RICHARD, AVOCAT AU BARREAU DU CAMEROUN ET DU NIGERIA, MEMBRE DU CONSEIL JURIDIQUE DU REDHAC ET MEMBRE DE LA PLATE-FORME DE L'ETAT DE DROIT AU CAMEROUN PAR LES ELEMENTS DU GROUPEMENT DE GENDARMERIE TERRITORIALE DE DOUALA

Communiqué de presse REDHAC-Coalition pays-Cameroun n°0052/05/12/2024



NC

Les faits

Le 27 novembre 2024, dans une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux, on voit clairement des actes de torture et traitements inhumains et humiliants exercés sur Maître Tamfu Richard, Avocat au Barreau du Cameroun et du Nigeria, membre du conseil juridique du REDHAC et membre de la plate-forme de l'État de droit au Cameroun. Le Défenseur des Droits Humains et militant de la démocratie est jeté à l'arrière d'un pick-up blanc immatriculé *CEMAC*, tout en se faisant piétiner par les gendarmes sous le regard impuissant d'une foule médusée. L'on peut entendre des voix venant de cette foule qui s'indignait et criait à l'horreur, face à des gendarmes tortionnaires, sourds et indifférents à la souffrance de leur victime.

Selon les sources crédibles, l'avocat et Défenseur des Droits Humains s'est rendu chez l'une de ses clientes qui l'avait appelé au paravent pour une affaire de transaction financière. Arrivé sur les lieux, il s'est entretenu longuement avec sa cliente au sujet de cette affaire. Mais quelques minutes après, il a été surpris de constater la présence des éléments des forces de l'ordre qui, immédiatement ont intimé l'ordre à sa cliente de les suivre. Voulant en savoir plus sur la présence de ces éléments des forces de maintien de l'ordre, il s'est présenté et leur a demandé quel était le problème. C'est alors que l'un des éléments a sorti une convocation sur laquelle figurait la mention : « *à se présenter dès réception* ». Me Tamfu Richard a conseillé à sa cliente de récupérer ladite convocation et d'y déférer plus tard ; toute chose qui a provoqué le courroux des éléments des forces de l'ordre qui ont immédiatement amené *manu militari* l'avocat et sa cliente au Groupement de Gendarmerie Territoriale de Douala dans une violence inouïe et une barbarie indescriptible sur l'avocat et Défenseur des Droits Humains.

Cet incident vient rallonger la liste des abus des éléments de forces de défense et de sécurité en l'occurrence les éléments de la gendarmerie nationale supposées assurer la protection et la sécurité de tous dans le respect de la dignité humaine.

Aux dernières nouvelles, l'avocat Défenseur des Droits Humains et militant de la démocratie a été conduit dans une formation sanitaire de la place pour une prise en charge appropriée et adéquate.

Pour rappel, le 13 novembre 2024, M. Yves Landry Galax Etoga ; Secrétaire d'État à la Défense (SED) chargé de la gendarmerie dans un message porté interpellait les éléments de gendarmerie au sujet des actes de tortures et des gardes à vue abusives envers les citoyens au sein des unités de gendarmerie.

De tout ce qui précède ;

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition- Pays –Cameroun :

- Dénoncent les actes de torture et les traitements inhumains et dégradants exercés à l'encontre des Défenseurs des Droits Humains, les activistes, les journalistes en particulier sur la personne de Maître Tamfu Richard, Avocat au Barreau du Cameroun et du Nigeria, membre du conseil juridique du REDHAC et membre de la plate-forme de l'État de droit au Cameroun ;
- Condamnent avec fermeté les atteintes répétées aux libertés fondamentales (associations, manifestations, expression et d'informer) au Cameroun en particulier et en Afrique Centrale en général ;
- Expriment leur vive préoccupation quant aux traitements inhumains et dégradants envers Maître Tamfu Richard, ainsi que les autres personnes dont la dignité humaine est bafouée par les éléments des forces de l'ordre ;
- Regrettent le comportement des agents de maintien de l'ordre, en particulier ceux de la gendarmerie nationale.

Aussi, le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition-pays Cameroun :

- Expriment leur vive solidarité et leur soutien sans faille à toutes les personnes victimes d'actes de barbarie, particulièrement à Maître Tamfu Richard ;
- Exhortent les autorités locales de tout mettre en œuvre pour que cessent toutes formes de tortures et traitements cruels, inhumains et dégradants ;
- Demandent le respect des libertés fondamentales en toutes circonstances et en tous lieux ;
- Après avoir pris acte du message porté du Commandant la Légion de Gendarmerie du Littoral No 00000622/2-TO/MP/RG2/LL/EM/310 DU 27 NOV 2024 sur la « Gestion incident Maître Tamfu Richard avec éléments GGT Douala » transmettant instruction de Monsieur le SED/CGN d'ouvrir sans délai une enquête judiciaire pour faire la lumière sur cette affaire dans un intervalle de temps de 72 heures, rendus à ce jour aucune suite n'a été donnée et les responsables de cet acte ignoble et barbare n'ont pas été inquiétés jusqu'ici. Ce qui est un contraste avec les hautes instructions de Monsieur le Secrétaire d'État à la Défense (SED) chargé de la gendarmerie.



Enfin, le REDHAC et sa Coalition pays-Cameroun :

- Prennent une fois de plus à témoin l'opinion publique nationale et internationale sur ce énième acte de torture qui une fois de plus vient ternir l'image du Cameroun qui proclame être un État de droit ;
- Exigent dans les brefs délais la mise en place d'une commission d'enquête après l'expiration des 72h fixées par le SED mais sans suite favorable, faute de quoi le REDHAC va commettre son collège d'avocats conduit par Maitres Alice Nkom et Nkenngni Tchiliebou pour la mise en branle d'une procédure auprès du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire de Douala.

Ampliation :

Gouverneur Littoral

Commandant Légion Gendarmerie Littoral

Délégué Régional de la Sûreté du Littoral.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac1.org

REDHAC

We Defend